

VILLE DE BATHURST
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	

À son honneur la Mairesse et aux membres du Conseil municipal de City of Bathurst / Ville de Bathurst,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de City of Bathurst / Ville de Bathurst et ses filiales (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière consolidé au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités consolidés, de la variation de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période close à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément au code de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers consolidés de City of Bathurst / Ville de Bathurst pour la période close le 31 décembre 2023 ont été audités par EPR Bathurst / Péninsule de Bathurst, au Canada, avant sa fusion avec MNP s.r.l. EPR Bathurst / Péninsule a exprimé, une opinion non modifiée sur ces états résumés le 17 juin 2024.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Planifier et réaliser l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de de la Municipalité pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Bathurst (Nouveau-Brunswick)

17 avril 2025

MNP s.r.l

Comptables professionnels agréés

VILLE DE BATHURST
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

5

	Budget Non-audit� (note 19)	2024 Actuel	2023 Actuel
REVENUS			
Mandat d'imp�ts fonciers	26 335 765 \$	26 335 765 \$	24 357 348 \$
Prestations de services � d'autres gouvernements	1 975 551	2 038 225	1 949 999
Ventes de services, amendes et autres frais	1 428 611	2 930 481	1 777 318
Subventions sans condition	3 539 340	3 504 836	3 774 685
Autres transferts gouvernementaux	82 303	1 367 712	12 779 885
Frais et usagers - Eau et �gouts	7 173 480	7 678 085	6 970 758
Int�r�ts	90 000	97 153	249 416
Gain sur disposition d'actifs	-	-	15 311
	40 625 050	43 952 257	51 874 720
D�PENSES			
Services d'administration g�n�rale	6 519 288	6 950 884	6 268 929
Services de protection	11 652 715	11 859 633	11 772 196
Services de transport	9 583 399	9 041 375	14 579 819
Services d'hygi�ne	742 099	725 675	641 127
Services de d�veloppement �conomique	1 548 291	1 418 976	1 384 603
Services r�cr�atifs et culturels	4 682 589	5 384 012	4 865 439
Approvisionnement en eau et �vacuation des eaux us�es	7 586 946	7 520 587	7 049 692
	42 315 327	42 901 142	46 561 805
Surplus (d�ficit) pour l'ann�e (note 16)	(1 690 277) \$	1 051 115	5 312 915
Exc�dent accumul� au d�but de l'ann�e		74 122 175	68 809 260
Exc�dent accumul� � la fin de l'exercice		75 173 290 \$	74 122 175 \$

Les notes compl mentaires ci-jointes font partie int grante des  tats financiers consolid s.

VILLE DE BATHURST
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

6

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	5 702 482 \$	2 168 659 \$
Débiteurs		
Général (note 4)	2 613 102	4 190 297
Gouvernement fédéral et ses agences (note 5)	299 920	321 374
Emprunts à recevoir	463 800	483 971
	9 079 304	7 164 301
PASSIFS		
Créditeurs et frais cours	3 122 155	2 961 177
Revenus différés (note 6)	683 744	719 820
Dette à long terme (note 7)	19 469 074	22 639 009
Passif pour congés de maladie cumulés (note 8)	493 834	475 237
Avantages postérieurs à l'emploi payables (note 9)	3 780 732	3 396 416
	27 549 539	30 191 659
DETTE NETTE	(18 470 235)	(23 027 358)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	224 201 362	221 158 737
Amortissement cumulé	131 284 270	124 851 853
	92 917 092	96 306 884
Stock de fournitures	578 974	497 058
Frais payés d'avance	147 459	345 591
	93 643 525	97 149 533
EXCÉDENT ACCUMULÉ	75 173 290 \$	74 122 175 \$

Éventualités (note 10)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire : 

Trésorier : 

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VILLE DE BATHURST
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

7

	2024	2023
Excédent pour l'année	1 051 115 \$	5 312 915 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 042 625)	(14 373 353)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	15 311
Amortissement net des immobilisations corporelles	6 432 417	12 724 575
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(15 311)
	4 440 907	3 664 137
Acquisition de stocks de fournitures	(578 974)	(497 058)
Acquisition de frais payés d'avance	(147 459)	(345 591)
Consommation des stocks de fournitures	497 058	477 665
Utilisation des frais payés d'avance	345 591	318 581
	116 216	(46 403)
Diminution de la dette nette	4 557 123	3 617 734
Dette nette au début de l'exercice	(23 027 358)	(26 645 092)
Dette nette à la fin de l'exercice	(18 470 235) \$	(23 027 358) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VILLE DE BATHURST
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

8

	2024	2023
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent pour l'exercice	1 051 115 \$	5 312 915 \$
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(15 311)
Amortissement net des immobilisations corporelles	6 432 418	12 724 575
Débitéur - Général	1 577 195	(1 169 241)
Débitéur - Gouvernement fédéral et ses agences	21 453	308 745
Emprunts à recevoir	20 171	23 915
Créditeurs et frais courus	160 978	(325 876)
Revenus différés	(36 076)	(35 343)
Congé de maladie courus	18 597	58 192
Avantages postérieurs à l'emploi payables	384 316	177 476
Acquisition de stocks / frais payés d'avance	116 216	(46 406)
Changements dans les fonds de réserve	(957 975)	(213 350)
	8 788 408	16 800 291
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 042 625)	(14 373 353)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	15 311
	(3 042 625)	(14 358 042)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	720 000	1 505 000
Remboursement de la dette à long terme	(3 889 935)	(4 000 041)
	(3 169 935)	(2 495 041)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 575 848	(52 792)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	377 552	430 344
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	2 953 400 \$	377 552 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués du découvert bancaire.

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La municipalité a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1 janvier 1966 et a accédé au statut de Ville le 2 juin 1965 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*. La municipalité s'est donné l'énoncé de vision suivant : "Nous, en tant que Conseil municipal en association avec les employé(e)s, dépenserons nos énergies au bien-être et aux besoins de notre communauté. Nous assurerons des services de qualité de façon respectueuse, coordonnée, efficace et financièrement responsable".

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la municipalité reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été par le conseil le 18 décembre 2023 et ensuite approuvés par le Ministre des gouvernements locaux le 2 janvier 2024.

Comptabilisation des recettes

- a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.
- b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les instruments financiers de la municipalité se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement fédéral, de créiteurs et de charges à payer et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la municipalité n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Encaisse et équivalents d'encaisse

Encaisse et équivalents d'encaisse comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la municipalité a adopté les dispositions du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	8-30 années
Bâtiments	15-70 années
Véhicules	10-15 années
Machinerie et équipement	7-25 années
Équipement lourd	15-25 années
Matériel, logiciels et équipement de télécommunications	5-10 années
Meubles	15-25 années
Revêtement de route	10-80 années
Éclairage et feux de circulation	15-60 années
Réseau d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	40-60 années

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Information sectorielle

La municipalité est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et égout

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Inventaire des fournitures

Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé sur le premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La municipalité a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 8, une attribution pour service à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la note 9.

3. ENCAISSE

	2024	2023
Encaisse - affectée	2 749 082 \$	1 791 107 \$
Encaisse - non affectée	2 953 400	377 552
	5 702 482 \$	2 168 659 \$

4. RECEVABLES - GÉNÉRAL

	2024	2023
Fonds de fonctionnement général	1 522 305 \$	2 668 374 \$
Fonds de services d'eau et d'égouts	1 090 797	1 521 923
	2 613 102 \$	4 190 297 \$

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2024	2023
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	299 920 \$	321 374 \$

6. REVENUS DIFFÉRÉS

	2024	2023
Divers - Matériel dangereux	143 395 \$	135 330 \$
Améliorations locatives à long terme	463 800	483 970
Améliorations locatives prépayées	76 549	100 520
	683 744 \$	719 820 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Débtentures :		
Série de 1,20 % à 2,50 %, échéant en 2029	332 000 \$	703 000 \$
Série de 1,45 % à 2,90 %, échéant en 2026	333 000	529 000
Série de 1,20 % à 2,70 %, échéant en 2027	533 000	756 000
Série de 2,55 % à 3,40 %, échéant en 2028	841 000	1 067 000
Série de 2,05 % à 2,85 %, échéant en 2029	804 000	967 000
Série de 1,95 % à 2,45 %, échéant en 2029	324 000	396 000
Série de 0,90 % à 2,05 %, échéant en 2030	782 000	983 000
Série de 0,50 % à 1,80 %, échéant en 2030	774 000	987 000
Série de 0,30 % à 2,30 %, échéant en 2031	429 000	489 000
Série de 0,855 % à 2,037 %, échéant en 2031	451 000	572 000
Série de 3,005 % à 4,083 %, échéant en 2032	535 000	608 000
Série de 4,700 % à 4,266 %, échéant en 2032	129 000	148 000
Série de 3,36 % à 3,926 %, échéant en 2034	445 000	-
Série de 1,35 % à 3,80 %, échéant en 2032	568 000	629 000
Série de 1,25 % à 4,40 %, échéant en 2033	2 342 000	2 554 000
Série de 1,20 % à 3,70 %, échéant en 2034	746 000	850 000
Série de 1,45 % à 2,90 %, échéant en 2026	165 000	245 000
Série de 1,20 % à 2,70 %, échéant en 2027	242 000	319 000
Série de 2,55 % à 3,40 %, échéant en 2028	560 000	690 000
Série de 2,05 % à 3,35 %, échéant en 2039	719 000	820 000
Série de 1,95 % à 2,95 %, échéant en 2039	3 307 000	3 821 000
Série de 0,90 % à 2,05 %, échéant en 2030	293 000	373 000
Série de 0,50 % à 1,10 %, échéant en 2025	4 000	8 000
Série de 0,30 % à 2,30 %, échéant en 2031	353 000	404 000
Série de 0,855 % à 2,037 %, échéant en 2031	730 000	857 000
Série de 3,005 % à 4,083 %, échéant en 2032	580 000	646 000
Série de 4,700 % à 4,266 %, échéant en 2032	355 000	411 000
Série de 5,115 % à 4,228 %, échéant en 2033	647 000	305 000
Série de 5,115 % à 4,228 %, échéant en 2033	321 000	305 000
Série de 5,425 % à 4,385 %, échéant en 2033	272 000	355 000
Série de 5,425 % à 4,385 %, échéant en 2033	124 000	355 000
Série de 3,36 % à 3,926 %, échéant en 2034	275 000	-
	19 315 000	22 337 000

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2024	2023
Sous-total	19 315 000	19 315 000
Province du Nouveau-Brunswick: Prêt à terme de SCHL, pour une durée de 15 ans, remboursable par versements annuels de 160 468 \$, incluant les intérêts au taux de 4,15 %, échéant en mai 2025.	154 074	302 009
	19 469 074 \$	22 639 009 \$

Les paiements requis sur le principal pendant les cinq prochaines années sont les suivants :

2025	3 515 074 \$
2026	3 235 000 \$
2027	3 005 000 \$
2028	2 705 000 \$
2029	2 238 000 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue pour la dette à long terme.

8. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 12 heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein, et à 12 heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum variant de 1 920 à 2 016 heures de congés de maladie. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Une évaluation actuarielle a été réalisée sur le plan des 142 employés en conformité avec SP 3255. La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités projetées au prorata des services à l'usage prévu. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme l'augmentation des taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Municipalité.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- l'augmentation de salaire annuelle est de 1,60 % à 3,00 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 3,00 %;
- l'âge de la retraite est de 50-55 ans; et
- l'estimation de l'utilisation nette de plus du taux de congés de maladie varie avec l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé est payé au complet au 31 décembre 2014.

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

9. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

a) Attribution pour service à long terme

Les employés de la direction de la municipalité sont admissibles à ces avantages après cinq années consécutives de service à temps plein. Les employés admissibles ont droit à une demi-semaine de salaire normal pour chaque tranche de cinq années d'emploi continu. Les employés syndiqués de la municipalité deviennent admissibles à ce salaire après 8 années de service à temps plein consécutives. Les employés admissibles ont droit à 280 \$ de salaire normal pour chaque tranche de 8 années d'emploi continu. Les prestations accumulées sont payables dans l'année où les employés cessent de travailler pour la municipalité, soit parce qu'ils prennent leur retraite ou parce qu'ils quittent en bons termes avec l'employeur. Au cours de l'année 2024, 128 696 \$ ont été déboursés (111 105 \$ en 2023) en récompenses pour longs états de service.

Régime de retraite à cotisations définies

La municipalité parraine un régime de retraite à cotisations définies pour pratiquement tous ses employés. Le régime de retraite des employés est un régime d'achats d'argent. Les employés contribuent un montant variant de 8 % à 9 % de leur salaire et la Municipalité contribue le même montant. À la retraite, la combinaison des employés et la part de l'employeur, ainsi que l'intérêt gagné, est utilisé pour fournir à l'employé une pension. Les employés peuvent verser des contributions supplémentaires au régime de retraite de la municipalité. Ces contributions sont en excès du 9 % initial du salaire régulier de l'employé et ne sont pas compensées par la municipalité. Le régime de pension du Canada est distinct du régime de retraite de la municipalité. Les employés et la municipalité doivent contribuer au régime de pension du Canada tel que prescrit par la loi. Au cours de l'année 2024, la municipalité a contribué 1 275 635 \$ (1 177 132 \$ en 2023) au régime de retraite.

10. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la municipalité peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2024, être prédit avec certitude, la direction et le conseil sont d'avis que la résolution de ces affaires n'aura pas de conséquences négatives importantes puisque la municipalité maintient une police d'assurance qui la couvre pour des montants jugés appropriés.

La municipalité a garanti un prêt de la Commission de Services régionaux Chaleur totalisant 2 713 310 \$ au 31 décembre 2024.

11. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La municipalité a mis en place un système de crédit renouvelable portant intérêt au taux de 1,99 % pour les deux fonds. Le système est utilisé afin de fournir un financement provisoire pour les dépenses d'immobilisations.

La municipalité a l'autorité ministérielle pour les emprunts à court terme comme suit :

Général de capital :

D.C. No. 18-0047	65 000 \$	Garantie
D.C. No. 19-0083	250 000	
D.C. No. 22-0006	525 000	
D.C. No. 22-0058	1 401 600	Financement temporaire
D.C. No. 22-0058	518 000	
D.C. No. 23-0002	140 000	
D.C. No. 24-0015	3 730 000	

6 629 600

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME (SUITE)

Capital des services d'eau et d'égout :		
D.C. No. 15-0053	193 000	
D.C. No. 15-0053	386 000	Financement temporaire
D.C. No. 19-0012	10 000	
D.C. No. 21-0002	75 000	
D.C. No. 22-0006	690 000	
D.C. No. 22-0006	5 291 000	Financement temporaire
D.C. No. 22-0064	48 000	
D.C. No. 22-0064	151 610	Financement temporaire
D.C. No. 23-0002	420 000	
D.C. No. 24-0015	3 070 000	
10 334 610		
16 964 210 \$		

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2024, la municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

12. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'EAU ET ÉGOUT

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents surplus (déficits) au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent (déficit) à la fin de l'année est le suivant :

	2024	2023
2019 Déficit	-	\$ (180 444) \$
2020 Déficit	(95 041)	(190 082)
2021 Surplus	8 504	12 756
2022 Surplus	68 135	90 847
2023 Déficit	(61 474)	(61 474)
2024 Déficit	(102 120)	-
(181 996) \$		(328 397) \$

13. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débité par la municipalité est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur les municipalités* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Améliorations aux terrains	Bâtiments et améliorations locatives	Véhicules	Machinerie et équipement	Infrastructure		Total 2024	Total 2023
						Routes et rues	Eau et égouts		
Coût :									
Solde d'ouverture	3 208 035 \$	6 797 666 \$	74 714 339 \$	12 626 298 \$	6 681 641 \$	62 497 655 \$	54 633 105 \$	221 158 737 \$	206 785 384 \$
Ajouts : Additions	-	44 387	-	252 213	1 943 354	2 046 263	-	4 286 217	14 678 781
Moins : Dispositions	-	-	(78 361)	-	-	-	(1 165 231)	(1 243 592)	(305 428)
Solde de fermeture	3 208 035	6 842 053	74 635 978	12 878 511	8 624 995	64 543 918	53 467 874	224 201 362	221 158 737
Amortissement accumulé :									
Solde d'ouverture	-	3 775 294	52 503 351	8 301 770	3 403 621	33 160 397	23 707 424	124 851 853	112 127 278
Ajouts : Additions	-	316 903	3 299 658	386 127	432 128	1 411 646	724 700	6 571 162	12 724 575
Moins: Disposition	-	-	(138 745)	-	-	-	-	138 745	-
Solde de fermeture	-	4 092 197	55 664 264	8 687 897	3 835 749	34 572 043	24 432 124	131 284 270	124 851 853
Valeur nette des immobilisations corporelles	3 208 035 \$	2 749 856 \$	18 971 714 \$	4 190 614 \$	4 789 246 \$	29 971 875 \$	29 035 750 \$	92 917 092 \$	96 306 884 \$
Composé de :									
Fonds général	3 208 035 \$	2 749 856 \$	18 971 714 \$	4 190 614 \$	4 789 246 \$	29 971 875 \$	-	63 881 340 \$	51 026 482 \$
Fonds eau et égouts	-	-	-	-	-	-	29 035 750	29 035 750	45 280 402
	3 208 035 \$	2 749 856 \$	18 971 714 \$	4 190 614 \$	4 789 246 \$	29 971 875 \$	29 035 750 \$	92 917 092 \$	96 306 884 \$

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

15. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale					Développement économique		Récréatifs & culturels		Eau & égouts		2024		2023	
												Consolidés	Consolidés		
REVENUS															
Mandat d'impôts fonciers	11 051 667 \$	6 248 467 \$	4 892 183 \$	263 358 \$	698 819 \$	3 181 271 \$	-	-	26 335 765	\$24 357 348	\$				
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	1 459 813	210 696	-	-	367 716	-	-	2 038 225	1 949 999					
Vente de services, amendes et autres frais	-	1 205 443	188 664	-	1 519 789	16 585	-	-	2 930 481	1 777 318					
Subvention sans condition	655 438	1 164 895	912 044	49 098	130 280	593 081	-	-	3 504 836	3 774 685					
Autres transferts gouvernementaux	-	-	-	-	-	1 367 712	-	-	1 367 712	12 779 885					
Frais aux usagers - Eau et égout	-	-	-	-	-	-	7 678 085	-	7 678 085	6 970 758					
Intérêts	-	-	-	-	-	-	97 153	-	97 153	249 416					
Gain sur disposition d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 311					
	11 707 105	10 078 618	6 203 587	312 456	2 348 888	5 526 365	7 775 238	43 952 257	51 874 720						
DÉPENSES															
Salaires et bénéfices	2 940 478	8 922 151	3 757 666	193 365	615 068	2 188 270	2 385 823	21 002 821	17 868 533						
Biens et services	3 767 035	2 617 972	1 901 231	532 310	669 396	2 555 226	2 660 398	14 703 568	15 026 672						
Amortissement	12 154	319 510	3 382 478	-	134 512	640 516	2 081 995	6 571 165	12 970 212						
Intérêts	231 217	-	-	-	-	-	392 371	623 588	696 388						
	6 950 884	11 859 633	9 041 375	725 675	1 418 976	5 384 012	7 520 587	42 901 142	46 561 805						
Excédent (déficit) pour l'année	4 756 221 \$	(1 781 015) \$	(2 837 788) \$	(413 219) \$	929 912 \$	142 353 \$	254 651 \$	1 051 115 \$	5 312 915 \$						

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement	Capital	Fonds eau et égouts Fonctionnement	Capital	Fonds de réserve général Fonctionnement	Capital	Fonds de réserve eau et égouts Fonctionnement	Capital	Total
2024 Excédent (déficit) pour l'année	3 938 060 \$	(3 414 510) \$	2 488 076 \$	(2 053 148) \$	48 510 \$	12 713 \$	5 159 \$	26 255 \$	1 051 115 \$

Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis

Excédent (déficit) d'avant dernière année	339 280	-	(248 521)	-	-	-	-	-	90 759
Jours de maladie	18 597	-	-	-	-	-	-	-	18 597
Transferts entre fonds :									
Du fonds de réserve de fonctionnement général au fonds de réserve de fonct. général	(440 000)	-	-	-	440 000	-	-	-	-
Du fonds de fonctionnement général au fonds de capital général	(1 086 175)	1 086 175	-	-	-	-	-	-	-
Du fonds de fonctionnement général au fonds de fonctionnement eau et égouts	-	-	(200 000)	-	-	-	200 000	-	-
Du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égouts	-	-	(246 500)	-	-	-	-	246 500	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(2 030 000)	2 030 000	(1 859 935)	1 859 935	-	-	-	-	-
Du fonds de fonctionnement eau et égouts aux fonds de fonctionnement général	452 391	-	(452 391)	-	-	-	-	-	-
Du fonds de fonctionnement général eau et égouts au fonds de capital eau et égouts	-	-	(82 849)	82 849	-	-	-	-	-
Dépense d'amortissement	-	4 489 168	-	2 081 994	-	-	-	-	6 571 162
Transactions dans fonds de réserves	-	-	-	-	(40 000)	48 180	-	(17 234)	(9 054)
Coût de l'eau	(500 000)	-	500 000	-	-	-	-	-	-

Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2024	(3 245 907)	7 605 343	(2 590 196)	4 024 778	400 000	48 180	200 000	229 266	6 671 464
--	-------------	-----------	-------------	-----------	---------	--------	---------	---------	-----------

Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2024	692 153 \$	4 190 833 \$	(102 120) \$	1 971 630 \$	448 510 \$	60 893 \$	205 159 \$	255 521 \$	7 722 579 \$
---	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------------

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		2023	
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Total	Total
ACTIFS & PASSIFS						
Encaisse	1 383 405 \$	307 206 \$	298 182 \$	760 289 \$	2 749 082 \$	1 791 107 \$
À recevoir (payer) du fonds de fonctionnement d'eau et d'égouts	-	(22 789)	12 109	-	(10 680)	(22 788)
	1 383 405 \$	284 417 \$	310 291 \$	760 289 \$	2 738 402 \$	1 768 319 \$
Excédent accumulé	1 383 405 \$	284 417 \$	310 291 \$	760 289 \$	2 738 402 \$	1 768 319 \$
REVENUS						
Transferts des fonds de fonctionnement et d'eau et d'égouts	440 000 \$	- \$	200 000 \$	246 500 \$	886 500 \$	306 500 \$
Intérêts	48 510	12 713	5 159	26 256	92 638	81 482
Autres revenus	-	48 180	-	-	48 180	4 200
	488 510	60 893	205 159	272 756	1 027 318	392 182
DÉPENSES						
Transferts au fonds I	-	-	-	-	-	222 500
Achat d'équipements	-	-	-	17 235	17 235	-
Contribution	40 000	-	-	-	40 000	-
	40 000	-	-	17 235	57 235	222 500
Excédent pour l'année	448 510 \$	60 893 \$	205 159 \$	255 521 \$	970 083 \$	169 682 \$
Détails de l'encaisse	Montant du principal				Taux d'intérêt	
Compte courant	1 383 405 \$				Variable	
Compte courant	307 206 \$				Variable	
Compte courant	298 182 \$				Variable	
Compte courant	760 289 \$				Variable	

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)

Résolution du conseil concernant la contribution au ou du transfert des réserves :

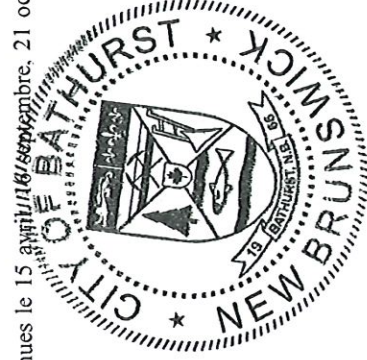
- Proposé par le conseiller R. Hondas, appuyé par le conseiller J.-F. Leblanc que 17 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts.
- Proposé par le conseiller D. Knowles, appuyé par le conseiller M. Willett que 6 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts.
- Proposé par le conseiller M. Skerry, appuyé par le conseiller S. Legacy que 10 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts.
- Proposé par le conseiller S. Legacy, appuyé par le conseiller D. Knowles que 13 500 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts.
- Proposé par le conseiller P. Anderson, appuyé par le conseiller S. Brunet que 16 526 \$ plus taxe sera payé du fonds de réserve capital eau et égouts pour un achat.
- Proposé par le conseiller S. Legacy, appuyé par le conseiller D. Branch que 200 000 \$ sera transféré du fonds d'opération eau et égouts au fonds de réserve opération eau et égouts.
- Proposé par le conseiller D. Knowles, appuyé par le conseiller M. Willett que 200 000 \$ sera transféré du fonds d'opération eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts.
- Proposé par le conseiller D. Branch, appuyé par le conseiller M. Skerry que 40 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve opération général.
- Proposé par le conseiller M. Skerry, appuyé par le conseiller J.-F. Leblanc que 400 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve opération général.
- Proposé par le conseiller J.-F. Leblanc, appuyé par le conseiller S. Brunet que 40 000 \$ sera transféré du fonds de réserve opération général au projet de "Old Post Office Preservation Project Ltd.".
- Proposé par le conseiller J.-F. Leblanc, appuyé par le conseiller D. Branch qu'un montant de 4 500 \$ tel que prescrit par l'arrêté de lotissement sera versé au fonds de réserve pour les parcs pour la vente de terrain.
- Proposé par le conseiller S. Brunet, appuyé par le conseiller R. Hondas qu'un montant de 19 680 \$ tel que prescrit par l'arrêté de lotissement sera versé au fonds de réserve pour les parcs pour la vente de terrain.
- Proposé par le conseiller M. Skerry, appuyé par le conseiller D. Knowles qu'un montant de 24 000 \$ tel que prescrit par l'arrêté de lotissement sera versé au fonds de réserve pour les parcs pour la vente de terrain.
- Proposé par le conseiller J.-F. Leblanc, appuyé par le conseiller R. Hondas qu'un montant de 1 \$ tel que prescrit par l'arrêté de lotissement sera versé au fonds de réserve pour les parcs pour la vente de terrain.

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à des réunions du Conseil tenues le 15 ~~septembre~~ ^{16 septembre}, 21 octobre, 2 décembre et 16 décembre 2024.


Amy-Lynn Parker
Greffière municipale,
Ville de Bathurst


Date

Secau municipal



VILLE DE BATHURST
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

18. RÉCONCILIATION DU FINANCEMENT DU DÉFICIT SUR L'ADOPTION DU CSP

	Charges à payer du régime de retraite à prestation définie	Bénéfices d'emploi acquis	Autres charges à payer non inscrits antérieurement
Passif au 31 décembre 2011 tel que calculé sur l'adoption du CSP	\$ -	1 141 553 \$	-
Montants financés dans les années antérieures	-	(1 141 553)	-
	\$ -	\$ -	\$ -

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement				Entités contrôlées	Autres (expliquer)	Transferts	Total
	Général	Eau et égouts	Amortissement Immobilisations					
REVENUS								
Mandat d'impôts fonciers	26 335 765 \$	-	-	\$	-	\$	-	26 335 765 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	1 975 551	-	-	-	-	-	-	1 975 551
Vente de services, amendes et autres frais	1 428 611	-	-	-	-	-	-	1 428 611
Subvention sans condition	3 504 836	-	-	-	-	-	-	3 539 340
Autres transferts gouvernementaux	39 504	-	-	-	-	-	-	82 303
Autres transferts	407 781	-	-	-	-	-	-	-
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	7 673 480	-	-	-	-	-	7 173 480
Intérêts	-	90 000	-	-	-	-	-	90 000
Excédent (déficit) d'avant dernière année	348 068	(248 791)	-	-	-	(99 277)	-	-
	34 040 116	7 514 689	-	-	-	(929 755)	-	40 625 050
DÉPENSES								
Services d'administration générale	6 327 573	-	12 154	-	-	45 325	-	6 385 052
Services de protection	12 001 180	-	319 510	-	-	(500 000)	-	11 820 690
Services de transport	6 246 208	-	3 382 478	-	-	-	-	9 628 686
Services d'hygiène	742 099	-	-	-	-	-	-	742 099
Services de développement économique	1 413 779	-	134 512	-	-	-	-	1 548 291
Services récréatifs et culturels	4 042 073	-	640 516	-	-	-	-	4 682 589
Frais de service de la dette :								
Remboursement de la dette à long terme	2 090 073	1 863 507	-	-	-	(3 953 580)	-	-
Intérêts	329 025	448 570	-	-	-	-	-	777 595
Transfert du fonds général de fonctionnement au fonds général de capital	848 106	-	-	-	-	-	(848 106)	-
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égouts	-	146 500	-	-	-	-	(146 500)	-
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	-	5 056 112	2 081 994	-	-	(407 781)	-	6 730 325
	34 040 116	7 514 689	6 571 164	-	-	(4 816 036)	(994 606)	42 315 327
Excédent (déficit)	-	-	(6 571 164) \$	-	-	3 886 281 \$	994 606 \$	(1 690 277) \$

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

	Budget (non-audité)	2024 Actuel	2023 Actuel
REVENUS			
PRESTATIONS DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Parcs	992 030 \$	997 869 \$	963 868 \$
Entretien des rues	172 432	183 933	167 279
Traçage des lignes de rues	18 994	26 763	33 724
Parcs et terrains de jeux	355 274	341 561	268 856
Autres	436 821	488 099	516 272
	1 975 551 \$	2 038 225 \$	1 949 999 \$
VENTES DE SERVICES, AMENDES ET AUTRES FRAIS			
Protection	38 500 \$	112 623 \$	49 527 \$
Récréatif	683 634	1 142 999	817 643
Transport	67 340	96 086	74 947
Planification	7 877	6 526	22 212
Programmation et événements spéciaux	89 250	91 614	164 336
Permis et licences	137 510	324 762	160 741
Contravention	105 240	188 664	148 857
Location	44 000	50 482	30 183
Autres	15 260	654 867	297 570
Tourisme	240 000	261 858	-
	1 428 611 \$	2 930 481 \$	1 766 016 \$
FRAIS ET USAGERS - EAU ET ÉGOUTS			
Ventes de services d'eau et d'égouts	7 025 411 \$	7 535 595 \$	6 807 746 \$
Raccordement et services	29 500	34 207	49 583
Frais de devanture pour améliorations locales	109 919	108 283	113 429
Autres revenus	8 650	-	-
	7 173 480 \$	7 678 085 \$	6 970 758 \$

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2024 Actuel	2023 Actuel
DÉPENSES			
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	83 317 \$	74 069 \$	79 408 \$
Conseillers	318 190	298 863	253 128
Amortissement	12 154	12 154	10 453
	413 661	385 086	342 989
Administration			
Administrateur	376 296	323 860	206 642
Secrétaire	191 110	211 069	258 233
Relations humaines	941 603	1 138 739	972 258
Immeuble à bureaux	171 800	171 798	171 800
Avocat	244 014	240 245	213 272
Agent légal	298 391	347 884	224 556
	2 223 214	2 433 595	2 046 761
Gestion financière			
Administration	569 187	619 701	515 597
Comptabilité	239 277	230 306	161 259
Vérification externe	27 500	24 976	20 544
Services des achats	95 318	92 663	112 471
	931 282	967 646	809 871
Autres services d'administration générale			
Relations civiques	-	-	300
Formation et développement	25 000	9 509	40 111
Frais d'évaluation	301 102	301 101	279 665
Rabais sur taxe commerciale	64 760	64 760	86 323
Dépenses de catastrophes	1 084 120	1 253 642	834 503
Assurance responsabilité	283 295	354 111	291 206
Subventions aux organisations	212 750	188 207	258 121
Divers	64 992	64 992	64 992
	2 036 019	2 236 322	1 855 221
Services financiers - Frais de service de la dette			
Intérêts sur emprunt à court terme	50 000	7 313	40 751
Intérêts sur la dette à long terme	279 025	231 712	258 263
Remboursement de la dette	-	6 000	29 730
Escomptes sur débentures	26 445	31 569	7 379
Frais bancaires	70 000	89 325	87 783
Autres	119 080	58 041	148 520
Mauvaises créances	15 000	(27 471)	2 549
Déficit de l'avant dernier exercice	5 562	5 562	-
	565 112	402 051	574 975

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2024 Actuel	2023 Actuel
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	223 829
Congés de maladie et allocation de retraite	350 000	526 184	415 284
	6 519 288 \$	6 950 884 \$	6 268 930 \$

SERVICES DE PROTECTION

Service de police			
Administration	1 010 524 \$	1 047 987 \$	1 507 827 \$
Prévention	134 408	6 486	60 783
Enquêtes	449 364	420 171	377 087
Identification	360 532	379 738	389 751
Loi sur le contrôle des stupéfiants	215 180	127 557	120 059
Section en uniforme	2 914 142	2 905 047	2 588 378
Circulation	163 423	212 612	171 803
Formation	107 000	69 883	106 538
Véhicules	250 373	214 960	131 302
Détention provisoire	45 000	48 112	44 705
Amortissement	140 343	140 343	140 343
	5 790 289	5 572 896	5 638 576
Protection contre les incendies			
Administration	543 658	525 287	446 249
Brigade de pompier	2 303 295	2 557 031	2 296 459
Formation	6 000	2 477	7 766
Poste et bâtiment	317 654	338 265	304 138
Matériel de lutte contre les incendies	146 662	180 146	158 080
Sous-station	489 000	489 000	489 000
Autres	30 000	33 049	14 229
Amortissement	179 167	179 167	658 773
	4 015 436	4 304 422	4 374 694
Mesures d'urgence			
Répartiteur	1 635 980	1 642 196	1 438 292
Dépenses en cas de catastrophe	12 038	10 751	5 229
	1 648 018	1 652 947	1 443 521

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2024 Actuel	2023 Actuel
Autres			
Application du règlement	91 340	91 411	88 523
Inspection de bâtiment	95 594	91 739	87 368
Réglementation des animaux	12 038	146 218	139 516
	198 972	329 368	315 407
	11 652 715 \$	11 859 633 \$	11 772 198 \$
SERVICES DE TRANSPORT			
Service de transport en commun			
Gestion d'administration et d'entretien	897 606 \$	991 598 \$	861 745 \$
Formation et développement	33 660	7 120	7 445
Planification	207 368	150 449	194 974
Entretien d'équipement général	1 242 307	1 126 196	1 069 621
Édifices publiques	502 259	548 174	445 698
Inventaire	207 832	204 266	205 006
Amortissement	1 965 375	1 965 375	7 876 964
	5 056 407	4 993 178	10 661 453
Chemins et routes			
Revêtement des routes	889 698	803 005	646 875
Trottoirs	31 685	18 918	23 939
Fossés de drainage	55 000	53 776	104 138
Égouts pluviaux	111 512	76 627	45 317
Entretien d'été	16 171	25 651	27 230
Enlèvement de la neige	1 147 112	872 335	789 966
Amortissement	1 385 059	1 385 059	1 376 240
	3 636 237	3 235 371	3 013 705
Éclairage des rues			
Lumières de rues	481 371	427 312	533 806
Amortissement	15 254	15 254	15 254
	496 625	442 566	549 060
Services relatifs à la circulation			
Enseignes de rues	43 147	37 310	38 011
Marquage des voies de circulation	105 000	115 443	123 092
Signalisation	100 098	111 716	76 085
Signalisation pour chemins de fer	20 000	24 646	23 408
Terrains de stationnement	109 095	64 355	74 842
Amortissement	16 790	16 790	20 163
	285 035	305 905	280 759
	9 583 399 \$	9 041 375 \$	14 579 819 \$

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2024 Actuel	2023 Actuel
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères	506 729 \$	487 840 \$	404 674 \$
Dépotoirs	214 170	218 448	216 107
Enlèvement et destruction des ordures ménagères - frais des consommateurs	21 200	19 387	20 347
	742 099 \$	725 675 \$	641 128 \$
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Commission d'urbanisme	4 000 \$	3 540 \$	80 924 \$
Administration	558 058	502 495	328 917
Commission des services régionaux Chaleur	154 210	231 299	218 266
Développement économique (location)	293 791	235 223	170 768
Subvention de développement	83 500	37 750	102 348
Promotion touristique	292 571	262 348	324 269
Embellissement de terrains	20 500	2 416	14 343
Lumières décoratives	7 149	9 393	8 436
Amortissement	134 512	134 512	136 332
	1 548 291 \$	1 418 976 \$	1 384 603 \$
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Récréatifs			
Administration	331 254 \$	333 269 \$	315 019 \$
Piscine	470 000	706 770	345 000
Plage Youghall	99 575	80 214	100 161
Centre civique	2 163 162	2 489 680	2 479 988
Parcs et terrains de jeux	522 485	665 671	564 528
Pointe Daley	131 050	84 898	75 175
Parcs et terrains de jeux	152 819	187 438	164 331
Pavillon sportif	11 336	4 140	8 786
Programmes d'été	31 479	33 389	58 652
Programmes d'hiver	32 021	29 719	42 362
Amortissement	640 516	640 516	639 271
	4 585 697	5 255 704	4 793 273
Culturels			
Bibliothèque	82 592	103 750	63 174
Ancien Bureau de poste	14 300	24 558	8 994
	96 892	128 308	72 168
	4 682 589 \$	5 384 012 \$	4 865 441 \$

VILLE DE BATHURST
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2024 Actuel	2023 Actuel
SERVICES D'HYGIÈNE			
Approvisionnement en eau			
Administration	600 562 \$	256 646 \$	271 461 \$
Purification et traitement de l'eau	338 351	567 178	483 947
Service d'approvisionnement en eau	42 179	53 084	48 607
Conduite et distribution	487 534	529 726	606 073
Force motrice et pompage	962 550	1 116 986	1 096 382
Facturation et perception	129 866	163 997	141 884
Amortissement	1 039 375	1 039 375	1 050 157
	3 600 417	3 726 992	3 698 511
Collection et évacuation des eaux usées			
Administration	359 577	182 859	198 717
Entretien d'équipement	249 612	176 139	194 711
Service de collecte des eaux usées	262 666	195 522	107 471
Station de relèvement	574 241	508 889	483 612
Épuration	913 857	947 239	811 659
Amortissement	1 042 619	1 042 619	1 046 262
	3 402 572	3 053 267	2 842 432
SERVICES FINANCIERS			
Services d'eau			
Intérêts sur emprunts à court terme	12 000	12 953	3 272
Intérêts sur la dette à long terme	221 961	193 445	220 233
Autres	3 992	64 021	2 792
Congés de maladie et allocation de retraite	20 000	67 905	19 838
Mauvaises créances	20 000	40 166	9 256
	277 953	378 490	255 391
Services d'égout			
Intérêts sur emprunts à court terme	12 000	-	8 286
Intérêts sur la dette à long terme	226 609	198 926	219 717
Autres	3 992	63 609	2 392
Congés de maladie et allocation de retraite	20 000	27 686	10 838
Escompte sur débentures	23 403	31 451	2 870
Mauvaises créances	20 000	40 166	9 256
	306 004	361 838	253 359
	7 586 946 \$	7 520 587 \$	7 049 693 \$

21. ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

Effectif le 1er juillet 2025, la ville va reprendre les opérations du Centre Aquatique Bathurst. Les montants transférés n'ont pas encore été déterminés, donc rien n'a été enregistré dans ces états financiers.